



Contribution d'Icade aux Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies

En 2015, les Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces 17 engagements, déclinés en 169 cibles à échéance 2030, contribuent aux trois piliers du développement durable, afin d'assurer une prospérité environnementale, sociale et sociétale à l'échelle mondiale. Ils sont un véritable appel à l'action pour les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

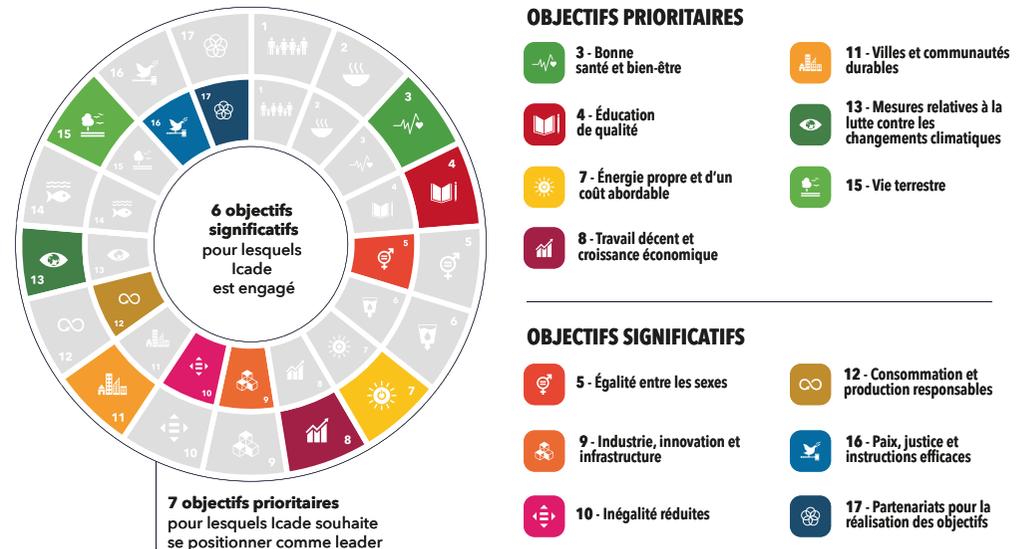
En 2017, Icade a souhaité rapprocher sa stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) de ces grands objectifs. Elle a pour cela réalisé une analyse en s'appuyant sur la méthodologie du *SDG Compass* portée par le Pacte mondial des Nations unies et le *World Business Council for Sustainable Development* ainsi que sur l'étude réalisée par le *World Green Building Council* portant sur la contribution des bâtiments verts aux ODD.

L'analyse menée en 2017 a été mise à jour en 2024 dans le cadre de la mise en application de la directive 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, également appelée directive CSRD. Icade a notamment pris en compte le résultat de son analyse de double matérialité pour mettre à jour le présent rapport.

Icade a identifié 33 cibles pertinentes correspondant à 13 objectifs globaux auxquels elle peut apporter une contribution. Les objectifs choisis ont été classés selon deux niveaux de priorité, en fonction du degré de contribution potentielle d'Icade à chacun d'entre eux :

- **objectifs prioritaires** : ce sont les objectifs les plus stratégiques, pour lesquels Icade souhaite se positionner comme leader et qu'elle a déjà intégrés à son offre ou projette de le faire. Sept objectifs sont considérés comme prioritaires.
- **objectifs significatifs** : ce sont des objectifs pertinents pour les activités d'Icade et qui sont également intégrés à la stratégie. Six objectifs sont considérés comme significatifs.

CONTRIBUTION D'ICADE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU



Le tableau qui suit présente une synthèse de la contribution d'Icade aux ODD au travers de sa politique RSE pour l'année 2024. Le chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel (DEU) d'Icade, disponible sur son site internet, présente en détail les politiques, les plans d'action et les principaux objectifs d'Icade pris dans le cadre de sa stratégie RSE.



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 3 :

- promouvoir la santé mentale et le bien-être (cible 3.4) ;
- réduire le nombre de maladies et décès dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution de l'air, de l'eau et du sol (cible 3.9).

- Solutions en faveur du confort, de la santé et de la sécurité pour les clients d'Icade : mesures en matière de qualité de l'air, de l'eau et du sol dans les actifs construits et exploités par Icade, labels Well et Osmoz, etc. ;
- Politique achat restreignant l'usage des substances chimiques dangereuses (ex : composés organiques volatils dans les matériaux de construction, etc.) ;
- Mesures en faveur de la qualité de vie et de bonnes conditions de travail pour les salariés d'Icade : équilibre vie professionnelle / personnelle, prévention des risques psycho-sociaux et du harcèlement, etc.



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 4 :

- faire en sorte que les femmes et les hommes aient accès à un enseignement de qualité (cible 4.3) ;
- augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires à l'emploi (cible 4.4).

- Accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers ;
- **100 %** des salariés ont suivi au moins une formation, d'une durée moyenne de **13 heures** en 2024 ;
- **97 %** des commerciaux, des responsables relation client et des *asset managers*, et des développeurs ont été formés à des parcours de formation spécifiques à leur métier et **30 %** des managers ont suivi des formations au management en 2024.



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 7 :

- accroître les énergies renouvelables dans le mix énergétique (cible 7.2) ;
- multiplier par deux le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique mondiale d'ici à 2030 (cible 7.3).

- **51,8 %** d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du patrimoine de la Foncière en 2024 ;
- **43 %** de baisse de l'intensité carbone de la Foncière entre 2019 et 2024 (vs. un objectif de baisse de 60 % entre 2019 et 2030) ;
- **20 %** de baisse de l'intensité carbone de la Promotion entre 2019 et 2024 (vs. un objectif de baisse de 41 % entre 2019 et 2030) ;
- Foncière : plan d'investissement dédié à l'efficacité énergétique et au bas carbone de **145 millions d'euros** entre 2024 et 2030 ;
- Promotion : accélération des constructions bas carbone grâce à la filiale « Urbain des Bois » dédiée à la construction bois.



4 cibles pertinentes au sein de l'ODD 8 :

- promouvoir l'entrepreneuriat, l'innovation et la croissance des PME (cible 8.3) ;
- garantir la création d'emplois décents et l'égalité salariale à travail égal (cible 8.5) ;
- réduire la proportion de jeunes sans emploi ni formation (cible 8.6) ;
- défendre les droits, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection des travailleurs (cible 8.8).

- Offre de bureaux flexibles « Imagin'Office » adaptée aux indépendants, aux start-up et aux PME ;
- Politiques égalité femmes-hommes, handicap et intergénérationnel ;
- **5 %** de l'effectif en apprentissage ou en alternance en 2024 ;
- Environ **75 %** des achats réalisés auprès de fournisseurs locaux en 2024, inclusion d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire locaux au sein des projets ;
- Implication des salariés dans des actions d'intégration dans l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville ;
- Chartes achats responsables et évaluation RSE des fournisseurs, plan d'action de prévention des risques d'atteinte à la santé et d'accidents sur les actifs en exploitation et les chantiers ;
- **100 %** des salariés d'Icade sont couverts par les politiques santé, sécurité et qualité de vie au travail.



4 cibles pertinentes au sein de l'ODD 11 :

- assurer l'accès de tous à des logements sûrs et abordables (cible 11.1) ;
- assurer l'accès de tous à des transports sûrs, accessibles et viables (cible 11.2) ;
- renforcer les capacités de planification urbaine durable et de gestion participative (cible 11.3) ;
- réduire l'impact environnemental négatif des villes notamment au travers de la qualité de l'air, de la gestion des déchets et de l'accès à des espaces verts (cibles 11.6 et 11.7).

- **61 %** des logements réservés sont abordables et inclusifs en 2024 (logements sociaux, intermédiaires, en accession sociale et modérée ou en bail réel solidaire, habitats seniors ou adaptés aux personnes en situation de handicap, etc.) ;
- Participation à l'initiative de place « ByCycle, le booster du vélo » afin de développer l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail ;
- Bornes de recharge pour véhicule électrique et services de mobilité durable (autopartage, covoiturage, navettes électriques, etc.). En 2024, **71 %** des bureaux et hôtels contrôlés bénéficient de l'offre *ByCycle by Icade* et/ou d'un nombre de places de parking équipées ou pré-équipées de bornes de recharge pour véhicule électrique supérieur à la réglementation ;
- Chartes emploi et développement durable avec les collectivités locales, participation aux instances de concertation locales ;
- Mesures en faveur de la qualité de l'air, de la gestion responsable des déchets et de l'intégration d'espaces verts sur le patrimoine et les constructions neuves ;
- **100 %** des constructions de bureaux de plus de 1 000 m², **32 %** des constructions de logements et **69 %** des bureaux de la Foncière sont couverts par une certification environnementale.



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 13 :

- renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux changements climatiques (cible 13.1) ;
- améliorer la sensibilisation de tous aux changements climatiques (cible 13.3).

- Au 31 décembre 2024, **66 %** du patrimoine d'Icade (en valeur) n'est pas considéré à risque d'adaptation très élevé². Icade prévoit d'adapter **100 %** de ses actifs les plus exposés aux risques climatiques d'ici à 2030 ;
- **79 %** des constructions de logements certifiés NF Habitat et NF Habitat HQE garantissant un bon niveau de résilience ;
- Sensibilisation des salariés et des clients (formations, comités environnementaux, livrets d'accueil acquéreurs).



4 cibles pertinentes au sein de l'ODD 15 :

- garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes (cible 15.1) ;
- promouvoir la gestion durable des forêts (cible 15.2) ;
- s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres (cible 15.3) ;
- mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction (cible 15.5).

- Identification de la dépendance et des impacts d'Icade et des acteurs de sa chaîne de valeur sur la biodiversité ;
- Pôle Promotion : objectif de renaturer **75 %** des nouvelles constructions d'ici 2026 et **100 %** d'ici 2030 (**43 %** en 2024) ;
- Pôle Foncière : objectif de renaturer les parcs d'affaires d'ici 2030, sur la base d'une méthodologie publique définie avec des écologues en 2023 ;
- Utilisation de bois certifié FSC® ou PEFC ;
- **236 000 m²** restaurés et entretenus depuis 2016 grâce à la contribution d'Icade au programme Nature 2050 de protection et de restauration de la biodiversité.

¹ Le détail des cibles des ODD auxquelles il est fait référence dans le tableau est disponible sur le site de l'Organisation des Nations Unies <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

² Icade considère un actif comme étant exposé à un risque d'adaptation s'il obtient un score de risque très élevé sur au moins un aléa climatique dans l'analyse réalisée via Bat-ADAPT selon un scénario RCP8.5 à 2050.



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 5 :

- mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (cible 5.1) ;
- veiller à la participation effective des femmes aux fonctions de direction (cible 5.5).

- Accord égalité femmes-hommes : sensibilisation des cabinets de recrutement, mise en place de mentorat, enveloppe de compensation des écarts de salaire hommes-femmes ;
- **60 %** de femmes au comité exécutif et **35 %** de femmes managers au 31/12/2024.



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 9 :

- adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement (cible 9.4) ;
- renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels en encourageant l'innovation (cible 9.5).

- **18** start-up accompagnées par Urban Odyssey, le *start-up studio* d'Icade dont les activités portent notamment sur des innovations en faveur de l'environnement ;
- Mise en place de partenariats avec des instituts de recherche et d'enseignement (Institut de la Transition Foncière, chaire ECORCE, etc.).



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 10 :

- favoriser l'intégration de tous, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, etc. (cible 10.2) ;
- assurer l'égalité des chances en éliminant les pratiques discriminatoires et en adoptant des politiques adéquates (cible 10.3).

- Près **1,1 millions d'euros** d'achats auprès du secteur protégé et adapté en 2024, et mise en place de clauses d'insertion sur les chantiers (44 % des opérations de la promotion en 2024) ;
- Politique égalité femmes-hommes, handicap et intergénérationnelle bénéficiant à **100 %** des salariés ;
- Module *e-learning* de sensibilisation au handicap et à l'égalité professionnelle.



3 cibles pertinentes au sein de l'ODD 12 :

- parvenir à une gestion durable et rationnelle des ressources naturelles (cible 12.2) ;
- réduire la production de déchets (cible 12.5) ;
- faire en sorte que tous aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable (cible 12.8).

- Pôle Promotion : objectif de réaliser **1/3 d'opérations en rénovation/restructuration** d'ici à 2030 grâce à la création de plusieurs offres dédiées : *Afterwork*, *Ville en Vue* ;
- Pôle Foncière : **90 %** des déchets de bureaux sont valorisés en 2024 dont **35 %** sont recyclés et **88 %** des chantiers de plus de 1 000 m² ont fait l'objet d'un diagnostic ressources et/ou d'une action de réemploi en 2024 ;
- Politique « zéro papier » et de recyclage et valorisation des déchets en interne ;
- Sensibilisation des salariés et des clients (formations, comités environnementaux, livrets d'accueil acquéreurs).



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 16 :

- réduire nettement les flux financiers illicites (cible 16.4) ;
- réduire la corruption et la pratique des pots-de-vin (cible 16.5).

- Charte éthique, déontologie, dispositif de connaissance des relations d'affaires, système d'alerte confidentiel et cartographie des risques ;
- Formation de **92 %** des salariés les plus exposés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à la lutte anti-corruption et au risque de fraude.



2 cibles pertinentes au sein de l'ODD 17 :

- partager des savoirs spécialisés, des technologies et des ressources financières (cible 17.16) ;
- promouvoir les partenariats, notamment public-privé et avec la société civile (cible 17.17).

- Partenariats et groupes de travail avec des institutions, des collectivités, des industriels, des start-up, des écoles et des associations ;
- Mise en place d'engagements contractuels avec les clients : à fin 2024, **12** locataires sont signataires d'un bail engagé climat.